

PREFECTURE DU JURA
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT
Service Urbanisme, Habitat et Environnement

PLAN de PREVENTION de RISQUES NATURELS Mouvements de terrain

Secteur de la Reculée de VAUX sur POLIGNY

Commune de CHAMOLE


VU par le Prefet,
pour demeurer annexé à son arrêté de ce jour
LONS LE SAUNIER, le 2.FEV.2001


LE PREFET,
Pour le Prefet
et par délégation
Le Chef du Service Interministériel
de Défense et de Protection Civile,

Olivier HEINEN
Olivier HEINEN

PLAN de ZONAGE
(Ech. : 1/5000)

Dossier d'approbation

Zone 1  **Risque fort** : Tous travaux ou aménagements sont interdits, à l'exception des ouvrages d'utilité publique sous les réserves mentionnées dans le règlement

Zone 2  **Risque moyen** : Tous travaux ou aménagements devront faire l'objet d'une étude préalable précisant les conditions de faisabilité et de stabilité du projet envisagé au regard des règles de construction.

Zone 3  **Risque faible à négligeable** : Aucune condition particulière relevant de la prévention des risques n'est imposée.